



I B P T

## INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'IBPT publie une comparaison des tarifs de télécommunications les moins chers sur le marché résidentiel en Belgique

**Bruxelles, le 19 mai 2016 - L'IBPT a réalisé une étude comparative des prix des produits télécoms sur le marché résidentiel belge. La comparaison a été réalisée le 1er mars 2016 et donne un aperçu des écarts de prix entre les plans tarifaires les moins chers des opérateurs télécoms sur les segments de marché suivants à cette date : appels mobiles postpaid et prepaid, téléphonie fixe, Internet fixe et offres conjointes de type triple play.**

L'IBPT a comparé les plans tarifaires activés en date du 1er mars 2016 dans le simulateur tarifaire officiel [www.meilleurtarif.be](http://www.meilleurtarif.be). Pour les différents segments du marché (services mobiles postpaid et prepaid, téléphonie fixe, Internet fixe et offres conjointes de type triple play), le plan tarifaire le moins cher de chaque opérateur a été comparé pour des profils d'utilisateur standard définis (par ex. une consommation faible, moyenne, intensive, etc.). Les promotions ont également été prises en compte. Les promotions sont des avantages accordés dans le cadre de contrats à durée déterminée, telles que les réductions sur la redevance d'abonnement pendant quelques mois ou les réductions sur les frais d'installation. Les promotions peuvent être liées à certaines conditions comme, par exemple, être un nouveau client auprès de l'opérateur ou être déjà client auprès de l'opérateur...

Voici quelques résultats [de l'étude](#) :

Pour une utilisation faible à moyenne des **offres conjointes de produits télécoms** comprenant la téléphonie fixe, l'Internet (minimum 30 Mbps) et la télévision, compte tenu des promotions, l'on observe un écart de prix mensuel important de plus de 20 EUR entre les plans tarifaires les moins chers (de 48 EUR à 70 EUR/mois). Pour les consommateurs qui souhaitent une utilisation d'Internet moyennement plus intensive (minimum 50 Mbps) dans une offre conjointe, compte tenu des promotions, l'écart de prix mensuel entre les plans tarifaires les moins chers atteint également plus de 10 EUR (de 59 EUR à 70 EUR).

Une différence de prix de 17 EUR par mois (de 8 EUR à 25 EUR/mois) peut être observée entre les 15 plans tarifaires les moins chers repris dans la comparaison pour une utilisation moyenne de la **téléphonie mobile** post-paid (120 minutes d'appel, 100 SMS et 50 MB). Pour une utilisation prepaid moyenne (100 minutes d'appel et 150 SMS), la différence de prix est supérieure à 20 EUR par mois (de 8 EUR à 29 EUR/mois). Les tarifs des appels internationaux et de l'itinérance internationale n'ont pas été pris en considération dans la comparaison.

Pour une utilisation moyenne d'**Internet** avec des exigences limitées en matière de vitesse (minimum 30 Mbps), compte tenu des promotions, la différence de prix entre les 8 offres les moins chères s'élève à 40 EUR (de 27 EUR à 67 EUR/mois). Pour les consommateurs qui souhaitent un Internet plus rapide (minimum 50 Mbps), la différence de prix s'élève également à près de 30 EUR (de 26,62 EUR à 56,06 EUR).

Le choix du prestataire de **téléphonie fixe** permet également de faire des économies importantes. Compte tenu des promotions, la différence de prix mensuelle entre les plans tarifaires moins chers pour une consommation moyenne pendant les heures creuses et le weekend atteint près de 10 EUR (de 29 EUR à 39 EUR/mois). L'activation de certaines options, par exemple pour appeler en illimité pendant les heures creuses, présente souvent un avantage supplémentaire. À l'instar du service de téléphonie par Internet (VoIP), les tarifs des communications internationales n'ont pas été pris en compte dans la comparaison.

En résumé, l'on peut dire qu'en 2016, d'importantes **différences de prix** sont toujours perceptibles entre les offres les moins chères sur les différents segments de marché du secteur des télécommunications belge. C'est pourquoi les consommateurs gagnent :

- à d'abord identifier leur profil utilisateur à l'aide, par exemple, de leur facture ou de leur espace web personnel sur le site Internet de l'opérateur ;
- à bien comparer les différentes formules tarifaires à l'aide du simulateur tarifaire officiel de l'IBPT [www.meilleurtarif.be](http://www.meilleurtarif.be) ;
- à optimiser leur facture en activant les bonnes options (adds on) ;
- à modifier leur plan tarifaire ou à changer d'opérateur si nécessaire (cela peut se faire à tout moment et gratuitement pour les contrats à durée indéterminée, après 6 mois pour les contrats à durée déterminée et dès qu'il est question de modifications des conditions contractuelles, telles qu'une augmentation tarifaire).

Compte tenu des différences de prix entre les plans tarifaires les moins chers et des promotions, les consommateurs ayant un profil moyen peuvent ainsi **réaliser de belles économies**, à savoir jusqu'à 120 EUR/an pour la téléphonie fixe, jusqu'à 200 EUR/an pour la téléphonie mobile postpaid, jusqu'à 240 EUR/an pour la téléphonie mobile prepaid, jusqu'à 480 EUR/an pour Internet et jusqu'à 240 EUR/an pour les offres conjointes triple play.

Attention : L'étude compare uniquement le prix et non les autres caractéristiques éventuelles du service (ex. disponibilité du helpdesk). Pour les services de télécommunications fixes (téléphonie, Internet et offres conjointes), les plans tarifaires sont toujours repris indépendamment de leur couverture géographique. Vu que le marché est très dynamique, la comparaison faite en date du 1er mars 2016 peut changer rapidement en fonction des promotions et du lancement de nouveaux plans tarifaires.

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter :

Dirk Appelmans  
Porte-parole  
Tél. : 02 226 87 67

Plus d'infos : [www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)  
IBPT  
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35  
1030 Bruxelles  
Tél. 02 226 88 88  
Fax 02 226 88 77  
[info@ibpt.be](mailto:info@ibpt.be)